

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 26 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à vingt heures.

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le seize janvier deux milles vingt-six ; se sont réunis à la Mairie de Lieuvillers sous la présidence et sur la convocation de Monsieur Michaël NEGI, Maire.

Membres titulaires :

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Quorum : 6

M. Michaël NEGI ; M. Xavier BLÉRY ; Mme Aurore LOISEAU ; M. Emmanuel CHRÉTIEN ; M. Romaric GALLE ; M. Éric LESCURE ; Mme Séverine HUBRY ; Mme Stéphanie MOUTONNET ; Mme Ludivine DERDLIAN ; Mme Flora GLOWACKI ; M. Vincent LEDOUX.

Membres Présents :

M. Michaël NEGI ; M. Xavier BLÉRY ; Mme Aurore LOISEAU ; M. Emmanuel CHRÉTIEN ; M. Romaric GALLE ; M. Éric LESCURE ; Mme Stéphanie MOUTONNET ; Mme Ludivine DERDLIAN ; Mme Flora GLOWACKI ; M. Vincent LEDOUX.

Membre Absent excusé avec pouvoir :

Mme Séverine HUBRY donne pouvoir à Mme Stéphanie MOUTONNET

Membre Absent excusé sans pouvoir :

...

DÉTERMINATION DU QUORUM

En son article L 2121-17, le Code Générales des Collectivités Territoriales précise que le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

À l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, le Maire vérifie les conditions de quorum :

10 Présents

1 Procuration

1 Absent

Après vérification du quorum, **Monsieur Michaël NEGI** déclare que la séance peut valablement

se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du Secrétaire de séance
- Approbation du dernier compte rendu
- Demande d'une subvention pour la réalisation de la MAM
- Bilan des adjoints
- Questions diverses

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En son article L 2121-15, le Code Général des Collectivités Territoriales, précise qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Michaël NEGI propose au conseil municipal de désigner Mme Ludivine DERDLIAN, secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de Scrutin	Ordinaire
Votants	11
Abstention, Blanc, Nul, Refus de prendre part au vote	0
Suffrages exprimés	11
Pour	11
Contre	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 « POUR », 0 « CONTRE » **DÉCIDE DE DÉSIGNER** Mme Ludivine DERDLIAN, secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 30 OCTOBRE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de Scrutin	Ordinaire
Votants	11
Abstention, Blanc, Nul, Refus de prendre part au vote	0
Suffrages exprimés	11
Pour	11
Contre	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 « POUR », 0 « CONTRE » **DÉCIDE :**

ARTICLE 1 : D'ADOPTER le compte rendu de la séance du trente octobre.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA REALISATION D'UNE MAM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le dossier concernant la réalisation d'une MAM

Les devis s'élèvent à un montant de 91 240 € H.T.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès de la communauté de communes du plateau picard d'un montant de 8 361 € HT dans le cadre de ce projet.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de Scrutin	Ordinaire
Votants	11
Abstention, Blanc, Nul, Refus de prendre part au vote	0
Suffrages exprimés	11
Pour	11
Contre	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 « VOIX POUR », 0 « VOIX CONTRE » **DÉCIDE :**

ARTICLE 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour la demande de subvention.

BILAN DES ADJOINTS

1^{ère} adjoint

Point comptable et financier de l'année 2025

Les toitures sont toutes nettoyées ainsi que le monument au mort.

Les cheminées de l'ancienne école primaire seront bientôt en partie démontées (environ la moitié de leur hauteur actuelle) et rejointée sur le restant.

2^{ème} adjointe

Les loyers sont à jour

Début chiffrage des travaux pour l'ancien logt APC, il manque des devis

Loyer à jour

3^{ème} adjoint

13 février réunion CDJ

Salle des fêtes : prochaine réunion pour le planning SDF le mercredi 28 janvier à 19h00

Travaux : mise en place des cailloux dans les chemins en cours

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Informations

Cavité dans la Grande Rue : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une expertise a eu lieu ce jour, à 10h30 sur site.

Etaient présents :

Monsieur le Maire, Monsieur Emmanuel CHRÉTIEN 3^{ème} adjoint, 2 agents de l'UTD de Saint Just en Chaussée, 2 agents de la Préfecture de l'Oise, 1 agent de la BRGM et 1 riverain.

La spécialiste de la BRGM a fait un repérage à la caméra de la cavité, elle a constaté :

- Un volume important de vide sous la chaussée ;
- Un tas de pierre.

Elle préconise :

- Une autre expertise par un autre bureau d'étude ;
- Un agrandissement de la zone de sécurité, de gérer l'écoulement des eaux de pluie et de protéger l'ouverture.

Un rapport va être transmis à la commune et autres organismes.

Le Maire va prévenir les riverains des nouvelles contraintes.

Effondrement Puit Rue d'Enfer : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une convocation d'un ingénieur expert agréé par la cour de cassation de Paris concernant l'effondrement du puit.

Cet accédit est prévu le lundi 2 février à 10h30 rue d'Enfer.

Micro-crèche : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a régulièrement des informations de l'éventuelle repreneuse de la structure. Une procédure de liquidation et la vente aux enchères du matériel encore présent dans la structure devrait avoir lieu.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 02, La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement.

Séance levée

Le Président,
Michaël NEGI

Le Secrétaire de séance,